



Prévention santé : entreprises et mutuelles alliées pour prendre la main sur le marché de la santé des salariés

Evelyne Orman, AEF Groupe, Dépêche n°507704, Paris, 17.11.2015

Bien-être, qualité de vie au travail, "sport santé". Ces notions sont autant une manière pour l'employeur de veiller à la santé et à la sécurité des salariés qu'un moyen d'améliorer le climat social et valoriser la marque employeur. Incitation à faire de l'exercice, aide à l'arrêt du tabac, diagnostic santé personnalisé, tout est fait pour que le salarié soit bien dans son entreprise, tout en restant productif. À côté des initiatives propres des entreprises, des programmes de prévention santé personnalisés sont désormais proposés par les mutuelles, qui se positionnent en "partenaires prévention" pour les entreprises. Résultat : tout le monde y gagnerait, puisqu'il est désormais devenu possible de calculer le retour sur investissement de ces programmes en termes de réduction de l'absentéisme et de dépenses de santé.

À la MGEN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale), on encourage les salariés à faire du sport. *"Nous avons signé il y a 3 ans un accord sur la qualité de vie au travail. C'est dans ce cadre que nous avons inscrit notre démarche de développement du sport en entreprise"*, indique à AEF Philippe Gerbet, DRH du groupe. Depuis bientôt deux ans, le siège travaille avec Mon Stade, une salle de sport peu classique, puisqu'elle propose différents services santé aux entreprises et à leurs salariés.

8 actifs sur 10 intéressés par des programmes d'assistance (Domplus)

Selon un baromètre publié par Domplus fin 2015 (1), "la santé est la préoccupation quotidienne majeure pour 81 % des Français". En parallèle, ils sont 53 % à être conscients qu'il est important d'adopter un comportement sain en ayant une activité physique régulière et une alimentation équilibrée. Dans le cadre de leur vie professionnelle, 47 % des Français salariés déclarent que les problèmes de santé les empêchent de se concentrer ou d'effectuer correctement le travail pendant plusieurs heures. 8 actifs sur 10 (77 %) se

disent intéressés par des programmes d'assistance proposés par leur employeur. Parmi eux, 39 % y voient un moyen de régler des problèmes de santé, 22 % attendent un soutien moral et psychologique, 12 % souhaitent une aide pour des problèmes de dépendance et d'addiction. 16 % jugent toutefois que ces programmes ne sont pas "nécessaires".

"Nous avons déjà pas mal de sportifs parmi nos 550 salariés du siège de Montparnasse, où le programme est déployé. Autour de nos bureaux, il y a déjà de nombreux endroits où ils peuvent s'entraîner. C'est pourquoi nous ne voulions pas juste proposer une salle de sport banale", raconte le DRH. *"Nous avons donc travaillé en collaboration avec le CHSCT et la médecine du travail, pour cibler les non sportifs qui avaient envie de reprendre une activité. Pour cela, une enquête a été lancée pour connaître les souhaits de chacun, et nous avons reçu 300 réponses"*, explique Philippe Gerbet.

Résultat : le siège ouvre sa salle de sport santé l'an dernier. Un espace de 150 mètres carrés, qui accueille de petits groupes de 11 à 12 personnes par séance, accompagnées d'un coach qui les aide à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés. *"Avant le début de toute activité physique, un diagnostic de l'état de santé du salarié est réalisé. Le salarié est ensuite accompagné par le coach, qui définit un programme de séances adapté. Il ne s'agit pas de faire de la 'gonflette', mais bien de disposer d'objectifs personnalisés afin de progresser"*, explique le DRH.

Valoriser la marque employeur

Depuis le lancement de la salle, 40 % des salariés ont adhéré au projet et s'entraînent au moins une fois par semaine. En tout, 220 personnes y viennent ou y sont venues, de toutes les tranches d'âge, assure le DRH. Si le projet n'avait pas forcément pour objectif de faire baisser l'absentéisme, il a en tout cas permis d'*"améliorer l'ambiance au travail, et a donc pesé sur le climat en interne", et de "décloisonner", en "rapprochant des salariés qui ne se connaissaient pas",* rapporte le DRH, fier de l'impact positif de cette démarche *"sur la stratégie en termes de marque employeur"*.

Si la MGEN ne s'est fixé aucun objectif en termes d'indicateurs, témoignant d'ailleurs qu'il est encore *"un peu tôt pour tirer des conséquences"*, d'autres structures font appel aux services des assureurs dans un but plus ciblé en termes comptables dans le cadre de leur stratégie RH. Depuis quelques années, les compagnies proposent en effet des programmes de prévention santé destinés aux entreprises ou aux salariés directement, souvent gratuits, puisque compris dans le contrat de complémentaire santé souscrit par l'entreprise.

Des programmes de prévention pour "flécher les priorités"

Chez Harmonie Mutuelle, on propose ce genre d'accompagnement depuis déjà cinq ans, avec 500 interventions déjà effectuées, au travers du programme "la santé gagne l'entreprise". Et en la matière, une multitude de possibilités existe. *"Dans notre programme, nous proposons trois niveaux de service"*, explique Florence Condamine, directrice prévention et promotion de la santé chez Harmonie Mutuelle. *"Nous avons tout d'abord les 'zooms prévention', des boîtes à outils permettant aux entreprises d'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les addictions, l'alimentation, les gestes et les postures, le sommeil, le tabac... mises à disposition sur l'intranet de l'entreprise si elle le souhaite. Deuxième niveau : les 'rendez-vous prévention', qui se déroulent sous la forme de formation ou d'ateliers de 3 heures à deux jours, à choisir dans une offre catalogue de 25 formules, sur la préparation à la retraite ou encore les risques psychosociaux. Troisième et dernier niveau : 'l'accompagnement prévention' où l'on réalise un diagnostic santé de l'entreprise, à partir d'un questionnaire proposé aux salariés sur leurs comportements en matière de santé"*, détaille la directrice.

"Un individu est un individu. Il arrive au travail avec ses habitudes de vie. De la même façon, sa vie au travail a un impact sur sa vie privée" estime Florence Condamine, de chez Harmonie Mutuelle.

Un diagnostic destiné à évaluer la santé générale des salariés, afin de *"flécher les priorités"*, et *"mettre en place des actions de prévention concrètes une fois les risques détectés"*, assure-t-elle. *"Nous adoptons une approche globale, en questionnant les salariés sur des thématiques liées à la santé au travail, mais pas seulement. Des informations de vie personnelles sont également prises en compte, puisque un individu est un individu. Il arrive au travail avec ses habitudes de vie. De la même façon, sa vie au travail a un impact sur sa vie privée"*, précise-t-elle. *"La consommation d'alcool ou de tabac est donc également prise en compte afin de proposer une offre personnalisée à l'entreprise ou directement au salarié pour améliorer les comportements dans la vie professionnelle et personnelle"*, avance Florence Condamine.

"Sport sur ordonnance"

Un amendement de la députée PS Valérie Fourneyron au projet de loi relatif à la modernisation du système de santé, adopté mardi 10 novembre 2015 en commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale après avoir été supprimé par le Sénat, propose d'offrir la possibilité aux médecins de prescrire du sport aux personnes atteintes d'affections de longue durée.

Certaines mutuelles proposent d'ores et déjà à leurs sociétaires, leurs conjoints et leurs enfants, la prise en charge d'activités sportives. C'est par exemple le cas de la Maif, qui pour ce faire s'est associée à la mutuelle des sportifs. Depuis le mois de mars, elles proposent une *"garantie sport sur ordonnance"* gratuite. Destinée à ceux qui souffrent de TMS, de diabète, ou encore qui ont été victimes d'un accident avec atteinte de l'activité physique et psychique, l'offre permet de se voir rembourser la consultation du médecin du sport, l'orientation vers une activité physique adaptée, et le financement de l'inscription à cette activité.

Personnaliser, géo-localiser, conseiller

En début d'année, Harmonie a également lancé *"Betterise"*, une solution web permettant d'obtenir des conseils de santé personnalisés, en fonction du sexe, de l'âge, du poids, des habitudes de l'utilisateur. Un système de géolocalisation permet même, selon l'endroit où l'on se trouve, d'obtenir des conseils sur les activités recommandées pouvant être réalisées dans les alentours.

S'ils peuvent paraître intrusifs, tous ces outils s'inscrivent *"dans une approche de qualité et respectueuse de la personne"*, assure Florence Condamine. *"Par exemple, l'enquête que nous réalisons pour établir un diagnostic santé est totalement anonymisée, et traitée par un prestataire tiers"*, raconte-t-elle. Pour le reste, *"nous nous appuyons sur le volontariat des salariés, dans le cadre d'une démarche stimulante et positive, qui n'est en aucun cas culpabilisante. Les professionnels qui interviennent dans les entreprises ont signé une charte de qualité qui garantit que tout est fait avec attention, dans le respect des individus"*, assure-t-elle.

Quel retour sur investissement ?

L'impact en termes économiques pour les mutuelles et les entreprises est "difficile à mesurer", estime Florence Condamin. "Pour cela, il faut être sur des durées assez longues, avec des entreprises volontaristes qui mettent en place des programmes à long terme", souligne-t-elle.

Si compliqué à chiffrer ? « Faux », répond Anne-Sophie Godon, directrice services et prévention en entreprise chez Malakoff Médéric. "Au-delà du respect d'un contexte réglementaire de plus en plus complexe, et de la réponse aux nouvelles attentes des salariés, les entreprises doivent également trouver un moyen pour que les cotisations santé n'augmentent pas", explique-t-elle. L'assureur travaille lui-même depuis sept ans sur la question de la prévention santé avec ses entreprises clientes. En 2014, elle a créé un outil d'aide à la prévention de l'absentéisme, et depuis le mois de juin 2015, propose un programme d'accompagnement des entreprises dans la prévention et le pilotage du risque santé baptisé "Entreprise territoire de santé".

Une chaire pour mesurer l'impact des programmes de prévention

Récemment, Malakoff Médéric a également "créé une chaire en collaboration avec le Cnam, permettant d'accompagner les entreprises dans la maîtrise des enjeux de la santé au travail. Elle vise à lever deux obstacles majeurs", raconte Anne-Sophie Godon : pallier le manque de formation des parties prenantes à la santé des salariés, et démontrer l'efficacité de certaines actions en évaluant le retour sur investissement. "Il faut que nous démontrions que la prévention est efficace et rentable, sinon on pensera toujours qu'il s'agit d'une dépense, et non d'un investissement", argue-t-elle.

"Il y a déjà eu beaucoup d'études internationales sur le sujet. En France, c'est encore très rare. De notre côté, nous avons publié, il y a déjà quatre ans, une étude sur les lombalgies chroniques chez l'un de nos clients. Nous y avons montré que la mise en place d'un programme de prévention baissait par exemple le nombre de passages à l'infirmerie ainsi que les arrêts maladie, et avait donc un réel impact sur les résultats économiques et la rentabilité."

"Il faut que nous démontrions que la prévention est efficace et rentable, sinon on pensera toujours qu'il s'agit d'une dépense, et non d'un investissement", estime Anne-Sophie Godon de chez Malakoff Médéric.

À moyen et long terme, Malakoff Médéric compte se pencher sur les effets de la mise en place de son tableau de bord absentéisme, mais également évaluer l'ensemble des services de prévention personnalisés aux entreprises. "Nous allons évaluer nos produits sur deux plans : le plan médical tout d'abord, afin de savoir par exemple s'il y a une réduction de la consommation de tabac à la suite d'un programme d'aide à l'arrêt, et le plan économique, qui permettra de savoir si les arrêts maladie ont chuté, si la consommation des frais de santé a baissé", explique la responsable.

Un enjeu fort pour l'avenir des entreprises et des mutuelles, alors qu'au 1er janvier 2016, la mise en place d'une complémentaire santé devient obligatoire dans toutes les entreprises.

(1) 5e Baromètre Domplus "Les Français et leurs préoccupations quotidiennes", publié en octobre 2015, et réalisé par l'Institut BVA du 25 au 26 septembre 2015 par téléphone, auprès d'un échantillon de 980 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, dont 564 actifs. □
